

► ... les pharmaciens disposant de l'autorisation requise peuvent, dans la plupart des cantons, administrer des vaccins? Pour recevoir cette autorisation, ils doivent suivre une formation continue approfondie. Dans quelques rares cantons, le cadre légal permettant cette pratique n'existe pas. Les pharmaciens offrent alors seulement des conseils sur les vaccinations de base et de rappel. Le site www.vaccinationenpharmacie.ch répertorie toutes les pharmacies qui proposent des vaccins ou des conseils.